



NOTRE OPINION

- Histoire de deux conventions

LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AU POINT DE MIRE

- Requête à la CdP9 : la diversité biologique avec les gens et pour les gens

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

- Équateur : l'amnistie met en lumière l'injustice de la criminalisation des défenseurs de la nature
- Ghana : une entreprise de biocarburants norvégienne détruit une forêt pour établir une grande plantation de jatropha
- Indonésie : en détruisant les forêts, les plantations de bois à pâte et de palmier à huile accélèrent le changement climatique
- Pérou : on prétend privatiser l'Amazonie pour y établir des plantations d'arbres en régime de monoculture
- Les biocarburants de deuxième génération détruiront les écosystèmes et aggraveront la crise alimentaire

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

- Le Brésil de Stora Enso : violence à l'égard des femmes et une législation sur mesure
- Colombie : grève des travailleurs des plantations de palmier de Puerto Wilches
- Équateur : les conséquences écologiques et sociales du palmier à huile
- Malaisie : graves effets des pesticides sur la santé des travailleurs des plantations de palmier à huile

LE COMMERCE DU CARBONE

- La démocratie décompensée

NOTRE OPINION

– Histoire de deux conventions

Un beau jour ... les gouvernements du monde se sont réunis et ils ont reconnu que la Terre avait de gros problèmes écologiques et qu'il fallait faire quelque chose. Cet événement historique s'est appelé Sommet de la Terre et il a eu lieu en 1992 dans le cadre tropical de Rio de Janeiro.

Tout le monde était très enthousiaste parce que les gouvernements s'étaient engagés à entreprendre un genre nouveau de développement – qu'ils avaient défini comme « durable » – lequel allait éviter les effets négatifs pour l'environnement du modèle de développement dominant à l'époque.

Les gens ont vu l'avenir avec plus d'espoir encore quand on leur a dit que, désormais, les gouvernements allaient

veiller à ce que tous les types de production soient respectueux de l'environnement et de la justice sociale.

Pour prouver le sérieux de leur engagement, les gouvernements ont adopté une convention pour protéger la diversité biologique (la CDB) et une autre pour prévenir le changement climatique (la CCCC).

Or, les deux conventions ont vite été récupérées par l'ogre si souvent présent dans les contes. Pire encore, en cette occasion les ogres étaient très nombreux et très méchants, et ils ne voulaient que dévorer toutes les ressources de la Terre. La seule durabilité qui les intéressait était celle de l'argent qui allait remplir leurs poches.

Comme nous le savons tous, cette histoire est malheureusement vraie, et elle raconte comment les sociétés transnationales ont détourné les deux conventions. Ainsi, au lieu de protéger la diversité biologique, la CDB a ouvert la porte aux entreprises pour qu'elles s'emparent des richesses biologiques de la Terre, et même pour qu'elles manipulent génétiquement les formes de vie. Quant à la CCCC, au lieu d'éviter le changement climatique elle a contribué à créer des marchés d'émissions, inutiles pour le climat mais extrêmement profitables pour les mêmes entreprises qui sont en train de le détruire.

Ces entreprises ont si bien réussi que, 16 ans après l'approbation des deux conventions, la diversité biologique continue de disparaître dans les forêts, les prairies et les zones humides, tandis que le climat continue de se dérégler. Pire encore, les deux conventions sont devenues très utiles aux entreprises pour gagner de l'argent dans des secteurs tels que la biotechnologie, l'agro-industrie, l'hydroélectricité, l'énergie nucléaire et d'autres encore, et pour que les pires ennemis de la diversité biologique et du climat – avec l'industrie pétrolière en tête – poursuivent leurs activités habituelles.

Afin que les deux conventions puissent accomplir leur mission originelle – conserver la diversité biologique et empêcher le changement climatique – il est donc nécessaire d'éliminer l'influence des transnationales et de faire pression, depuis la société civile organisée, pour que les gouvernements changent de cap.

L'histoire n'est pas finie. Les deux conventions vont se réunir cette année, la CDB en mai et la CCCC en décembre. Cette histoire peut avoir encore un heureux dénouement, mais cela dépendra de l'aptitude de la société civile à contrecarrer l'influence des entreprises et à mettre les besoins des gens au programme des conventions.

[index](#)

LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AU POINT DE MIRE

– Requête à la CdP9 : la diversité biologique avec les gens et pour les gens

Les gens du monde sont aujourd'hui les témoins impuissants d'une crise mondiale due à la hausse injustifiée des prix des aliments. Comme tous les désastres, cette crise touche plus gravement les secteurs les plus vulnérables, les économies les plus dépendantes, les pays les plus appauvris.

De nombreux facteurs contribuent à cette crise : la hausse du prix des fertilisants (provoquée par celle du prix du pétrole), les fortes sécheresses dans des régions clés, l'augmentation de la demande dans des pays qui accèdent à la consommation, comme l'Inde et la Chine, et, surtout, le fait que les terres agricoles sont affectées de plus en plus à la production d'agrocarburants. En effet, moins de la moitié de la production mondiale de céréales est destinée à la consommation humaine ; le reste est réservé à l'alimentation animale et, de plus en plus, à la fabrication de carburants.

L'économie mondiale dominante démantèle peu à peu les systèmes alimentaires nationaux et fait que les cultures vivrières, comme la nature entière, cessent d'être au service des gens. En une parodie pathétique du roi Midas, le

modèle néolibéral et 'mondialisateur' transforme tout ce qu'il touche en marchandises, affaires, spéculation et lucre. Pour y parvenir, il a dû priver la nature de son caractère divers et imposer la monoculture dans tous les domaines imaginables : l'agriculture, les forêts, les mentalités. Cette tâche a été facilitée par le modèle agricole, industriel et exportateur, de la 'Révolution verte' lancée dans les années 1960, et la libéralisation du commerce par le biais des 'recettes' et des politiques imposées par la Banque mondiale, le FMI, l'Organisation mondiale du commerce et, ces derniers temps, les traités bilatéraux de libre échange.

Les sphères technocratiques où le sort des gens est souvent fixé reprennent elles aussi le même modèle et perdent tout contact avec la réalité. La FAO en est un exemple : sa définition des plantations industrielles d'arbres comme des 'forêts' (que la Convention sur la diversité biologique reprend) ignore absolument la notion d'écosystème. En revanche, les populations qui ont subi les effets des plantations perçoivent clairement la différence et cela se reflète dans les noms qu'elles leur donnent, qui varient d'une région du monde à l'autre, suivant l'expérience qu'elles en ont eue.

En Thaïlande, par exemple, où l'agriculture est une activité d'importance vitale pour la population rurale, l'eucalyptus est appelé « l'arbre égoïste » parce que, non seulement il empêche de cultiver d'autres produits sous les arbres mais il accapare en outre l'eau nécessaire à la culture du riz.

Au Chili, les grandes plantations de pins ont été créées dans le territoire mapuche pendant la dictature de Pinochet. Il n'est donc pas étonnant qu'on les considère comme des « soldats plantés » : ils sont verts, ils sont en rang et ils avancent !

Dans la vallée du Cauca en Colombie, les gens du pays appellent les plantations de pins les « forêts du silence », parce qu'on n'y trouve aucune forme de vie, à l'exception des arbres. Le silence y est donc absolu.

Au Brésil, les gens appellent « déserts verts » les plantations d'eucalyptus, et la même chose se passe en Afrique du Sud, aussi bien dans le cas des eucalyptus que dans celui des pins. Cependant, dans ce deuxième pays certains rejettent cette appellation, affirmant que dans quelques mètres carrés de désert il y a plus de vie que dans une plantation entière !

En Afrique du Sud également, d'autres préfèrent appeler les plantations « le cancer vert », pour refléter leur prolifération que rien n'arrête et la destruction progressive de l'eau, du sol, de la flore, de la faune et des moyens de vie des gens qui finit par tout tuer... comme le cancer.

Les habitants de l'état de Sarawak, en Malaisie, disent que les plantations d'eucalyptus et de palmier à huile sont bien plus mauvaises que l'exploitation forestière industrielle. En effet, les entreprises forestières arrivent dans la forêt, coupent les meilleurs arbres et s'en vont en emportant le bois. Les entreprises de plantation, en revanche, coupent les meilleurs arbres, brûlent le reste, plantent leurs propres arbres et... ne s'en vont pas !

En Équateur, certaines communautés appellent les eucalyptus 'eucas'. La raison en est simple : le mot espagnol 'eucalipto' (souvent prononcé 'eucalito') a l'air d'un diminutif sympathique que ces méchants arbres ne méritent pas.

Un dernier exemple, qui résume en quelque sorte tous les précédents, provient de l'État d'Espírito Santo au Brésil, où les plantations d'eucalyptus ont été définies comme « des forêts mortes qui tuent tout ».

Toutes ces définitions montrent que les communautés rurales savent très bien ce qu'est la diversité biologique qui a toujours été à la base de leur mode de vie, qu'il s'agisse de la diversité agricole, conservée et transmise depuis des millénaires, ou de celle des forêts, un autre espace de souveraineté alimentaire pour ceux qui les habitent et en dépendent.

La monoculture fait disparaître non seulement la diversité des semences locales mais aussi les connaissances dont elles s'accompagnent, l'identité culturelle qu'elles ont créée, la souveraineté alimentaire de la population concernée. Les propriétaires des plantations industrielles, qui sont souvent de grandes transnationales, s'approprient la terre et les semences, décident de la destination des aliments et du sort des gens.

Pourtant, cela ne leur suffit pas. Ces transnationales veulent augmenter encore leur pouvoir par la manipulation génétique, pour faire des plantations d'arbres à la mesure de leurs affaires. Les arbres transgéniques pointent menaçants dans les tubes d'essai de puissants laboratoires associés à des universités célèbres (ou non) et à des sociétés d'affaires intéressées dans des secteurs divers : la biotechnologie, l'industrie automobile, l'industrie de la pâte et du papier, l'industrie énergétique, l'industrie chimique et tant d'autres. Leur but est de faire des plantations d'arbres transgéniques, et de continuer de les appeler forêts !

Dans ce contexte, la Convention sur la diversité biologique (CDB) a une grande responsabilité : elle doit décider si la diversité biologique sera au service des entreprises ou au service des gens.

La prochaine CdP 9 a plusieurs thèmes en attente, dont les agrocarburants, les arbres transgéniques et la diversité forestière, sur lesquels il n'y a pas encore eu d'accord. Les textes respectifs sont donc truffés de crochets (*). Reprenant les paroles d'Helena Paul, d'Econexus, on pourrait dire que la diversité biologique est mise entre parenthèses.

En matière d'arbres transgéniques, la CDB devra choisir entre le moratoire, le principe de précaution et l'absence de restriction. Le moratoire a été proposé par quelques délégués en 2006, avec l'appui de diverses organisations sociales. À cette occasion-là, il a été décidé que la CDB rédigerait un rapport sur « les effets possibles, écologiques, culturels et socio-économiques, des arbres génétiquement modifiés ». Ce rapport a été présenté en février à la 13e session de l'OSASTT. On y signalait que de nombreux scientifiques mettaient l'accent sur le besoin d'appliquer le principe de précaution au moment de considérer l'utilisation d'arbres génétiquement modifiés. Pourtant, quelques pays essaient d'affaiblir cette mesure de sauvegarde en proposant un énoncé différent qui la laisse entre crochets.

En matière d'agrocarburants, malgré les preuves accablantes des conséquences écologiques et sociales négatives de leur production industrielle, la CDB nage entre deux eaux ; elle reconnaît les effets négatifs mais parle des effets positifs, et elle ne s'oppose pas catégoriquement à leur expansion.

De façon générale, il est alarmant que la CDB ait ouvert ses portes aux entreprises responsables de modèles de production, de commercialisation et de consommation destructeurs, et que ces entreprises puissent aujourd'hui faire partie des délégations nationales.

Pour défendre et protéger la diversité biologique, la CDB devrait plutôt appuyer décidément les systèmes de gestion communautaire des forêts et les systèmes agricoles traditionnels qui ont réussi à profiter de la forêt et à la conserver.

Comme signalé dans la lettre ouverte à la CDB que de nombreuses organisations sociales sont en train de signer (http://www.wrm.org.uy/actors/BDC/open_letter_CBD.html), cela exclut l'expansion de la monoculture industrielle. Ainsi, la lettre exige :

- que les plantations d'arbres en régime de monoculture soient exclues de la définition de forêt ;
- que l'on supprime tout soutien politique, technique et financier aux plantations pour la fabrication d'agrocarburants, en raison de leurs répercussions négatives directes sur la diversité biologique et la souveraineté alimentaire ;
- que l'on interdise la commercialisation d'arbres transgéniques et l'emploi de la technologie 'terminator'.

Alors seulement on pourra penser à une diversité biologique pour les gens et avec les gens.

(*) Les énoncés sur lesquels on ne s'accorde pas sont mis entre crochets et feront l'objet d'une discussion ultérieure.

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

– Équateur : l'amnistie met en lumière l'injustice de la criminalisation des défenseurs de la nature

Le 14 mars 2008, l'Assemblée constituante qui travaille à la rédaction d'une nouvelle constitution a accordé l'amnistie à 357 citoyens défenseurs des droits de l'homme, qui avaient été « criminalisés pour leurs actions d'opposition et de résistance en défense de leurs communautés et de la nature », d'après un communiqué de presse officiel. Les bénéficiaires sont 357 citoyens, dont la plupart sont des leaders communautaires et paysans de plusieurs communautés de tous les coins du pays, qui ont participé à des initiatives communautaires contre l'activité minière, pétrolière, hydroélectrique et forestière pour défendre l'eau et la qualité de l'environnement, leurs terres communales et leurs droits collectifs. Le crime dont on les accusait : la défense de la vie, des droits de l'homme, de la nature.

Les organisations locales pour les droits de l'homme, telles que la Comisión Ecuánica de Derechos Humanos (CEDHU), se sont efforcées de recueillir des informations sur les cas innombrables de criminalisation en Équateur. Laborieusement, elles ont réussi à constituer un registre de plus de 100 cas qui concernent un nombre bien plus élevé de personnes car, souvent, il s'agit de plaintes collectives qui touchent des groupes, des familles ou des communautés entières. Pourtant, les dimensions du problème sont encore plus importantes car de nombreux cas restent anonymes et passent inaperçus, classés parmi les délits communs. « Nous célébrons cette décision que nous considérons comme une victoire des causes collectives sur la prétention d'individualiser la lutte socio-environnementale par la culpabilisation de leaders et de membres de la population », dit le communiqué publié par les organisations pour les droits de l'homme juste après la proclamation de l'amnistie.

Parmi les amnistiés figurent de nombreux habitants d'Intag, une vallée dont la richesse est unique grâce à la forêt subtropicale dont elle est couverte et qui appartient à la biorégion du Chocó, l'une des plus importantes du monde en matière de diversité biologique. Cette forêt unique bénéficie de la protection inconditionnelle des communautés qui se voient constamment menacées d'extermination par un grand projet minier transnational. Dans ce contexte, de nombreux leaders ont été dénoncés, et une centaine de paysans de la région ont été impliqués. Les tribunaux locaux ont déjà innocenté tous les accusés et les procès ont mis en évidence les stratégies inventées par les entreprises, les faux témoignages et des procédures irrégulières.

L'amnistie est très importante pour les communautés, parce qu'elle va plus loin encore : elle permet de déculpabiliser la participation des leaders communautaires et des paysans à des actes de résistance communautaire légitimes. Un organisme officiel reconnaît de façon claire l'existence d'une criminalisation injuste, souvent inconnue de l'opinion publique, des défenseurs de la nature et des droits de l'homme.

L'amnistie démasque une bonne partie des stratégies sournoises, destinées à faire taire les communautés résistantes, employées par certaines entreprises qui ont des intérêts économiques puissants dans les ressources naturelles et les matières premières. Pour incroyable que cela paraisse, les tactiques en question comportent d'accuser de délits communs, identifiés dans le Code pénal, les personnes qui s'opposent à n'importe quel projet d'extraction de ces entreprises. Ces procès sont « arrangés » en soudoyant des témoins ou même des fonctionnaires. Il n'est pas rare que les victimes de ces accusations injustes finissent par se retrouver derrière les barreaux. Les délits dont on les accuse le plus souvent sont le sabotage et le terrorisme, la rébellion et l'attentat à des fonctionnaires publics, l'incitation au crime, l'association illicite, des crimes contre les biens (comme le vol) ou contre les personnes (comme l'enlèvement), etc. « Il n'est pas possible qu'on viole les droits des communautés, qu'on porte atteinte à leur patrimoine naturelle, qu'on les expulse de leurs terres, sous prétexte d'obtenir des ressources économiques pour un développement social dont on les exclut dès le départ », nous expliquent les membres de la CEDHU. C'est pour ces

raisons que cette grande victoire devient une référence et un précédent de succès pour d'autres communautés dont la situation est semblable. Les cas de ce genre ne sont pas isolés en Amérique latine.

Par cette amnistie, le harcèlement systématique de ceux qui s'opposent aux projets d'extraction destructeurs des ressources naturelles, à l'élimination des forêts tropicales, aux persécutions et aux violations des droits de l'homme devient visible aux yeux de la société et de l'opinion publique nationale et internationale. La société civile doit intervenir et exiger à d'autres gouvernements de prendre des mesures semblables contre la criminalisation qui a lieu dans leurs pays.

La portée de cette amnistie dépasse les frontières de l'Équateur. Elle est un précédent important pour les luttes paysannes dans d'autres pays, car de nombreuses communautés latino-américaines et des membres d'organisations sociales ou des droits de l'homme ont été ou sont aujourd'hui criminalisés de no jours, alors que leur résistance pour défendre la vie et la nature est légitime. (Pour une vue d'ensemble de la situation en décembre 2007 voir le bulletin n° 125 du WRM, <http://www.wrm.org.uy/boletin/125/opinion.html#Criminalizados>). Grâce à cette amnistie accordée par l'Assemblée constituante équatorienne, cette situation relativement inconnue et systématiquement passée sous silence prend état public.

Les communautés paysannes de l'Équateur fêtent déjà cette nouvelle encourageante. L'amnistie est le résultat d'une initiative décidée des communautés affectées et des organisations écologistes et des droits de l'homme, qui restent vigilantes pour faire prévaloir la vérité et la justice. Nous les félicitons de cette nouvelle victoire qui montre que la transformation est possible quand on lutte pour l'obtenir.

Pour de plus amples informations veuillez visiter le site web de l'Assemblée constituante de l'Équateur et les commentaires de son président, Alberto Acosta : <http://asambleaconstituyente.gov.ec/boletines/amnistia-para-defensores-de-los-derechos-humanos-criminalizados-aprueba-asamblea.do>, http://asambleaconstituyente.gov.ec/blogs/alberto_acosta/2008/03/14/acosta-â€œese-ha-hecho-justicia-con-los-perseguidos-politicos-por-defender-la-naturalezaâ€ /.

Guadalupe Rodríguez, Salva la Selva, www.salvalaselva.org

[index](#)

– Ghana : une entreprise de biocarburants norvégienne détruit une forêt pour établir une grande plantation de jatropha

Dans le Nord du Ghana, l'agriculture représente plus de 90 % des revenus des foyers et emploie plus de 70 % de la population de la région. Il s'agit pour la plupart de petits producteurs qui en tirent leur subsistance et dont la production dépend des pluies saisonnières, sporadiques et imprévisibles. Pendant la saison sèche la plupart de la population est inactive et se voit forcée de migrer vers les régions plus prospères du Sud du pays, où elle trouve des emplois subalternes.

Dans leur besoin désespéré de revenus, les communautés rurales se laissent séduire par les promesses d'un « avenir meilleur » : sous prétexte que leur « terre improductive » leur permet tout juste de survivre, on leur propose un salaire régulier s'ils cèdent leur propriété à des projets de développement. Or, cet argument ne tient pas compte de ce que la terre représente pour une communauté africaine. Bien que la tentation de gagner un salaire soit grande, l'abandon de la terre présage d'un avenir sombre, car la fragmentation que subira la communauté entraînera la perte de sa souveraineté, de son identité et du sens de l'appartenance.

La stratégie pour l'acquisition des terres est souvent la même. On commence par frapper l'imagination de quelques leaders influents de la communauté. On leur raconte les avantages que le projet apportera à la communauté et on les

convainc par des promesses de travail dans l'entreprise ou par des incitations monétaires. L'idée est que ces personnes aplanissent le terrain dans les villages en faisant courir le bruit qu'ils y a des emplois en perspective. Un document est ensuite préparé, qui est en fait une sorte de contrat de location de la terre avec l'entreprise. S'il y a des problèmes, le promoteur peut faire valoir cet accord ou « contrat » et avoir gain de cause, à moins qu'on ait regardé de près la légitimité du processus : en effet, ces contrats n'ont aucune force légale du fait qu'ils n'ont pas suivi les procédures juridiques établies. C'est ce qui est arrivé dans la zone d'Alipe.

En novembre 2007, une équipe de RAINS (Regional Advisory and Information Network Systems) a trouvé que la couverture végétale d'une large étendue de terre avait été massivement détruite à proximité du village d'Alipe, dans le bassin du White Volta, à environ 30 kilomètres de Tamale, la capitale de la région Nord du Ghana. Des machines agricoles lourdes étaient en train d'abattre des arbres et de ravager la zone, à quelques mètres au sud du village. La terre avait été complètement dénudée de toute végétation. Renseignements pris, ils ont su qu'il s'agissait des travaux préliminaires d'une grande plantation de jatropha appartenant à une entreprise de biocarburants norvégienne, dénommée BioFuel Africa, filiale de BioFuel Norway.

En faisant appel aux réglementations nationales, RAINS a réussi à faire stopper la destruction, mais 2 600 hectares avaient déjà été dépourvus de leur végétation. Quant à l'identité de l'entreprise responsable, personne ne la connaissait. On parlait tout simplement de « quelques hommes blancs ». Dans cette communauté, comme presque partout au Ghana, plus de 80 % des terres sont de propriété communale et plus de 70 % de ces dernières sont gérées par les chefs traditionnels, au nom des membres de leurs territoires. Le chef a affirmé catégoriquement qu'il n'avait pas cédé les terres et qu'il avait essayé d'arrêter ces « blancs », sans succès. Il a confirmé qu'il avait signé avec le pouce un document, en compagnie du membre de l'assemblée de la zone, que les « blancs » avaient fait venir dans son palais, mais il n'a pas confirmé son contenu. Au départ, le chef n'avait pas voulu aller à l'encontre des désirs de son peuple ; ses efforts pour arrêter les promoteurs avaient été interprétés par la communauté comme une tentative de « laisser passer l'occasion de gagner un salaire pendant l'actuelle saison sèche ».

Une fois que RAINS a présenté le cas et après en avoir discuté, la communauté a compris que les promesses de BioFuel Africa ne valaient rien. Les gens ont compris les effets qu'un projet comme celui-ci aurait sur leurs vies et sur la communauté, et ils ont vu que les promesses d'emplois, de prospérité générale et d'amélioration du niveau de vie – le principal avantage pour la communauté – n'étaient que des astuces de l'entreprise et ne correspondaient à aucun engagement réel. Pourtant, ils risquent de l'oublier quand ils devront rester oisifs tout le reste de l'année, jusqu'aux prochaines pluies d'avril.

Pendant la réunion, les plus énergiques ont été les femmes. En regardant le représentant de BioFuel droit au visage, une femme lui a dit : « Regardez tous les karités que vous avez déjà coupés. Étant donné que les noix que je cueille en un an me permettent d'acheter les vêtements de toute l'année et me laissent aussi un petit capital. Je peux investir ce capital en achetant un bélier, et parfois, si l'année a été bonne, je peux acheter une vache. Maintenant, vous avez détruit les arbres et vous promettez des choses auxquelles vous ne voulez pas vous engager. Où voulez-vous que j'aille ? Que voulez-vous que je fasse ? »

Voilà comment une entreprise norvégienne de biocarburants a profité du système, traditionnel en Afrique, de propriété foncière communale, et des problèmes économiques et climatiques actuels, pour obtenir et déboiser de grandes étendues de terres à Kusawgu, dans le Nord du Ghana, dans l'intention de créer « la plantation de jatropha la plus grande du monde ».

Extrait de : "Biofuel land grabbing in Northern Ghana", de Bakari Nyari, vice-président de RAINS (Regional Advisory and Information Network Systems) du Ghana, et membre du Comité de direction de l'African Biodiversity Network, http://www.wrm.org.uy/subjects/agrofuels/Biofuel_Northern_Ghana.pdf.

-- Jatropha curcas est une plante indigène d'Amérique centrale. L'huile de ses graines sert à fabriquer du biodiesel.

La plante et surtout ses graines sont toxiques pour les êtres humains et les animaux.

[index](#)

– Indonésie : en détruisant les forêts, les plantations de bois à pâte et de palmier à huile accélèrent le changement climatique

Une étude récemment publiée par le WWF (1) analyse le déboisement et la dégradation des forêts dans la province de Riau, en Indonésie, entre 1982 et 2007 et en identifie les principaux responsables : les plantations industrielles d'arbres à pâte et de palmiers à huile.

L'étude montre que c'est dans la province de Riau, au centre de Sumatra, que le déboisement est le plus rapide. Autrefois, 78 % du territoire de la province étaient couverts de forêts mais, au cours des 25 dernières années, près de 4,2 millions d'hectares (65 %) de ses forêts tropicales et de ses tourbières ont été éliminés pour y faire des plantations industrielles.

Environ 30 % des forêts de Riau ont été remplacés par des plantations de palmier à huile. L'augmentation de la demande d'huile de palme suscitée par l'expansion du marché mondial des agrocarburants est une des causes principales de l'élimination des forêts.

Les plantations industrielles d'arbres pour la fabrication de pâte à papier y a contribué également. D'après l'étude, « Dans les années 1980, le boom de la transformation des forêts a démarré et la province de Riau s'est couverte de plus de concessions de palmier à huile que n'importe quelle autre province de l'Indonésie. Au cours de la dernière décennie, l'industrie du palmier à huile de Riau a vu naître un concurrent important : l'industrie de la pâte et du papier ». La pression sur les forêts de Riau et de toute l'Indonésie va s'accroître encore, à mesure que s'accélèrent les projets de plantation d'arbres.

Comme dit le rapport, « la vitesse et l'irrévocabilité » de la conversion des forêts pour alimenter les industries papetière et huilière ne sont égalées « par aucun autre type de déboisement ».

Pourtant, le problème du déboisement ne concerne pas seulement la perte de diversité biologique. Les émissions de gaz à effet de serre que provoquent le déboisement, la dégradation des forêts, et la décomposition et le brûlage des tourbières en Indonésie attirent de plus en plus l'attention.

Les forêts et les tourbières sont très importantes parce qu'elles stockent du carbone pendant très longtemps. Selon l'étude, « Riau possède des tourbières très vastes, dont on estime qu'elles contiennent les dépôts de carbone les plus grandes du Sud-Est de l'Asie et quelques-uns des écosystèmes les plus riches en diversité biologique ». La détérioration du sol qui résulte du déboisement a provoqué des émissions de CO₂ considérables à l'échelon mondial et le célèbre brouillard transfrontalier qui traverse le détroit de Malacca.

« Après 2000, la conversion des forêts commença à se centrer sur les tourbières de Riau. De longs canaux, qui atteignent parfois plus d'un mètre de profondeur, dissèquent les tourbières de Riau pour drainer le sol afin que les exploitants, légaux et illégaux, puissent y pénétrer pour couper les arbres et faire flotter les troncs vers l'extérieur. La tourbe se tasse et le sol asséché devient la source principale d'incendies qui, pendant des semaines, couvrent d'un nuage le centre de Sumatra, la Malaisie et Singapour et qui accélèrent la libération d'un nombre incalculable de tonnes de CO₂. »

Les incendies des tourbières et la destruction des forêts privent les habitants de leurs moyens de subsistance et accroissent la pauvreté, qui est maintenant quatre fois plus grave dans les tourbières indonésiennes que dans les autres plaines du pays. Les incendies ont augmenté en outre l'incidence des maladies : « près de 30 % des jeunes

enfants des tourbières indonésiennes ont des maladies respiratoires et des retards de croissance à cause de la fumée de tourbe ».

Ces constatations viennent s'ajouter à bien d'autres qui rendent urgent un changement radical des politiques publiques, afin de stopper le système actuel de production, de commerce et de consommation qui détruit avec insouciance les forêts et d'autres sources de vie, change de façon irresponsable notre climat et nous conduit criminellement vers l'extinction.

(1) "Deforestation, Forest Degradation, Biodiversity Loss and CO2 Emissions in Riau, Sumatra, Indonesia", 2008, WWF, Remote Sensing Solutions et Université d'Hokkaido, http://assets.panda.org/downloads/riau_co2_report_wwf_id_27feb08_en_lr_.pdf.

[index](#)

– Pérou : on prétend privatiser l'Amazonie pour y établir des plantations d'arbres en régime de monoculture

Le gouvernement d'Alan García a présenté le projet de loi n° 840 ou 'Loi de la forêt', dont le but est de promouvoir l'investissement privé dans les activités de reboisement et d'agrosylviculture. Cette loi permettrait que les terres non boisées de l'Amazonie péruvienne, classées à tort comme des terres déboisées et vacantes, pourraient être aliénées au titre non pas de concession mais de propriété privée. Cela équivaldrait à ouvrir la porte aux grands capitaux pour qu'ils viennent établir des plantations industrielles d'arbres, car c'est en cela que consistent en général les 'activités de reboisement'.

L'argument utilisé est que, pour encourager le reboisement, il faut attirer des investissements privés et donner des garanties aux investisseurs. Pour cela, il ne suffit pas de leur accorder des concessions pour 40 années renouvelables, comme prévu dans le Code forestier actuel ; il faut que ces terres leur appartiennent définitivement. Or, l'État ne peut pas contrôler ou réglementer les terres devenues la propriété de quelqu'un comme il le ferait s'il s'agissait de concessions.

Le projet a fait l'objet d'une forte opposition, entre autres choses parce qu'il contredit l'article 66 de la constitution, suivant lequel les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables appartiennent au domaine public. Il a été dénoncé également qu'il n'y avait eu aucune démarcation préliminaire des terres déboisées qui feraient l'objet d'investissements, ni de l'endroit où elles se trouvent. Ainsi, la nouvelle loi pourrait encourager en fait le déboisement et dévaster l'Amazonie.

En outre, d'après un article publié par Servindi, il n'y aurait pas de grandes étendues de terres déboisées et vacantes, ni à Loreto, ni à Ucayali ou Madre de Dios. (1). L'article signale que « l'agriculture itinérante traditionnelle pratiquée par les paysans implique de laisser en jachère, pendant 10 ou 20 ans, la terre qui est 'fatiguée', pour que la forêt secondaire puisse se régénérer et que le sol récupère ses nutriments. La plupart des forêts secondaires en cours de régénération à Loreto ont des propriétaires, même si ceux-ci n'ont pas les titres de propriété correspondants ». D'ailleurs, « sur les presque 2 500 communautés indigènes et paysannes de Loreto, moins de 500 ont des titres et les autres ne possèdent aucune documentation qui garantisse leurs droits sur les fermes et les forêts qu'elles exploitent et qu'elles ont utilisées depuis des siècles pour leur subsistance ».

Le Premier Sommet de l'Amazonie a eu lieu le 17 février à Pichanaki, Junín. À cette occasion, on a proclamé les droits des communautés indigènes sur les terres de la Forêt centrale et de l'Amazonie, et dénoncé « l'intention du gouvernement d'Alan García de vendre aux enchères notre Amazonie, au profit des grands capitaux étrangers ». (2)

Le Deuxième Sommet de l'Amazonie s'est déroulé les 12 et 13 mars à Pucallpa, dans la région d'Ucayali. À cette occasion, on a relancé la « Plateforme des peuples originaires de l'Amazonie devant l'État péruvien et la communauté

internationale face à un monde unipolaire ». (3) Dans son plan d'action figure l'exigence de « classer définitivement le paquet législatif qui contient le Projet de Loi de la Forêt » parce que, par ce projet de loi, on prétend nous dépouiller de nos territoires et des ressources naturelles de l'Amazonie ; nous demandons donc que notre propre initiative de développement communautaire soit prise en compte, et que les intérêts des grandes entreprises ne passent pas avant les nôtres ».

De nombreuses grèves et manifestations contre la loi 840 ont eu lieu dans la région de la forêt centrale. En mars de cette année, il a été rapporté sur la page web de « Con nuestro Perú » que « plusieurs milliers d'indigènes des peuples Shipibo, Konibo, Ashaninka, Yine et Cocama ont parcouru hier les rues principales de la ville de Pucallpa pour demander à l'État péruvien de classer les projets de loi 840 et 2133, ou Loi de la Forêt. À la marche pacifique, considérée comme l'une des plus grandes manifestations indigènes ayant eu lieu dans la région, sont venus se joindre des étudiants, des professionnels et des maires indigènes ». (4)

D'après les rapports de Servindi (85), le Groupe Romero est derrière l'initiative gouvernementale et dispose de dix millions de dollars pour acheter deux millions d'hectares dans l'Amazonie, dès que le projet aura été approuvé. Une partie de ces deux millions d'hectares serait affectée à la plantation d'arbres comme puits de carbone, que la société prétendrait commercialiser à la Bourse de New York grâce au mécanisme habilité par le Protocole de Kyoto. D'autres bénéficiaires seraient les administrateurs de fonds de pension, certains groupes de pouvoir et de hauts fonctionnaires du gouvernement actuel.

Reprenant la déclaration du Premier Sommet de l'Amazonie, « en raison du danger qui plane sur nos peuples nous déclarons l'Amazonie en état d'urgence et nous appelons toutes les Régions amazoniennes à empêcher la consommation de la violation de nos droits humains et constitutionnels, du droit à la vie et à l'environnement, à la diversité biologique et à nos ressources hydriques et énergétiques ».

Article fondé sur des informations apportées par Alain A. Salas Dávila, ONG INCODES, adresse électronique ongincodes@malko.com, www.malko.com/ongincodes ; (1) "Selva y Desarrollo Regional", José Álvarez Alonso, Servindi, <http://www.servindi.org/archivo/2008/3346> ; (2) Primera Cumbre Amazónica, 16 y 17 de Febrero de 2008, <http://www.wrm.org.uy/paises/Amazonia/Cumbre.pdf> ; (3) "Plataforma de los pueblos originarios amazónicos ante al estado peruano y la comunidad internacional frente al mundo unipolar", http://www.wrm.org.uy/paises/Peru/Pueblos_Originarios_Amazonia.pdf ; (4) "Indígenas de Ucayali marchan contra Ley de la Selva", 20 mars 2008, http://www.connuestroperu.com/index.php?option=com_content&task=view&id=1681&Itemid=32 ; (5) "Perú: ¿Por qué es criticado el Proyecto 840, "Ley de la Selva"?", janvier 2008, Servindi, <http://www.servindi.org/archivo/2008/3332>.

[index](#)

– Les biocarburants de deuxième génération détruiront les écosystèmes et aggraveront la crise alimentaire

Le monde traverse une crise alimentaire aiguë. Les prix des nourritures de base montent en flèche et, dans beaucoup de pays du tiers monde, des émeutes désespérées mettent en danger la stabilité politique. Fin mars, les prix du riz et du blé étaient le double de ceux d'un an plus tôt, et le prix du maïs avait augmenté de plus d'un tiers. Selon la FAO, les dépenses en importation de céréales des pays les plus pauvres du monde augmenteront de 56 % en 2007-2008, après s'être accrues de 37 % en 2006-2007.

La crise des prix des aliments est le résultat de plusieurs facteurs combinés, dont la diminution de l'offre due au fait que les agriculteurs ont remplacé les cultures vivrières par des cultures destinées à la fabrication de biocarburants. Les pays riches ont favorisé la production de biocarburants, bien qu'ils aient été prévenus, avec des arguments solides, que cela aurait des conséquences écologiques et sociales catastrophiques, pour la sécurité alimentaire mondiale, pour les moyens de subsistance et pour l'environnement des populations locales.

Pourtant, en dépit du bon sens et pour profiter d'une nouvelle opportunité commerciale, on annonce maintenant les biocarburants de deuxième génération, fabriqués surtout à partir de biomasse de bois. D'après Glen Barry (1), « L'idée qu'il existe des déchets forestiers et agricoles et des terres excédentaires pour cultiver des plantes herbacées et ligneuses en quantité suffisante pour la production industrielle d'énergie n'est qu'un mythe. Et on peut dire la même chose de la production d'éthanol à partir des arbres. L'éthanol de cellulose sera le biocarburant du déboisement définitif, cela équivaudra à démanteler et brûler la maison pour avoir chaud ».

Le docteur Barry l'explique comme suit : « Comme dans le cas des agrocarburants, l'industrie de l'éthanol de cellulose détruira indirectement les forêts et fera monter encore le prix des aliments, parce qu'elle va concurrencer les forêts naturelles et les terres agricoles. On peut s'attendre à voir proliférer les vastes plantations, sans vie, toxiques et dépendantes de l'eau, d'arbres GM monstrueux, sur des terres volées et déboisées avec une perte nette de carbone. Et ce biocarburant sera vendu comme un produit 'vert', certifié peut-être en tant que 'bien géré' par le WWF, le FSC et d'autres bradeurs de forêts ».

Ainsi, la promotion de l'éthanol de cellulose aboutirait à accélérer l'élimination des écosystèmes terrestres : « Comme si les forêts, les terres, les écosystèmes et les habitats du monde n'étaient pas déjà suffisamment sollicités, essayons maintenant de les utiliser pour propulser sept milliards de consommateurs qui, tous, veulent tout avoir pour eux. Vous trouvez cette évaluation excessivement sévère ? Montrez-moi un cas où le système économique mondial ait été capable de s'autoréguler pour adapter la croissance aux ressources disponibles ». Barry prévient que « Le système terrestre est dangereusement près de tomber en panne ; il ne peut plus supporter de solutions environnementales fondées sur l'utilisation de chaque fois plus de ressources pour satisfaire la population et la consommation actuelles, et encore moins une population et une consommation accrues. Il y a une limite à la quantité d'énergie qu'on peut tirer de la biosphère et à la quantité de déchets qu'on peut y mettre avant qu'elle ne devienne inhabitable. Nous avons déjà atteint ce point, ou presque ».

« Il est impératif d'adopter un programme environnemental fondé sur ce qui est vraiment nécessaire pour maintenir et restaurer les systèmes écologiques dont dépend toute la vie. Il est trop tard pour s'occuper d'autre chose que de tout le paquet de changements personnels et sociaux nécessaires pour maintenir la biosphère. Ce n'est plus la peine de chercher d'autres solutions que celles qui soient écologiquement satisfaisantes. À moins d'y parvenir, on ne fera qu'aggraver la même maladie qui est en train de détruire inexorablement le malade », conclut Glenn Barry.

(1) "Burning Forests to Feed Cars. The Ecological Madness of Biofuels, Take Two", Glenn Barry, 15 mars 2008, Ecological Internet, Earth Meanders, GlenBarry@EcologicalInternet.org, <http://earthmeanders.blogspot.com/> ; publié par Rachel Smolker, rsmolker@uvm.edu.

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

– Le Brésil de Stora Enso : violence à l'égard des femmes et une législation sur mesure

Deux modèles s'affrontent au Brésil : celui de la monoculture industrielle (d'eucalyptus, de canne à sucre, de soja ou de riz) sur des terres appartenant à une poignée de grandes entreprises, et celui des communautés de paysans, d'indigènes et de travailleurs sans terre, qui créent des espaces de production collectifs et divers et réclament la réforme agraire promise depuis si longtemps.

À l'occasion de la semaine de la Journée internationale de la femme et pour confirmer la date du 8 mars en tant que journée de lutte des femmes paysannes contre l'agro-industrie et pour la souveraineté alimentaire du peuple brésilien, 900 femmes membres de La Vía Campesina de Rio Grande do Sul – Brésil ont occupé 2 100 hectares de plantations

d'eucalyptus appartenant à l'entreprise transnationale suédo-finnoise Stora Enso. Cette propriété dénommée Tarum est située dans la municipalité de Rosário do Sul (État de Rio Grande do Sul), sur la frontière avec l'Uruguay. Stora Enso est propriétaire de ces terres en contravention des dispositions légales qui interdisent aux étrangers d'acquérir des terres situées dans une bande de 150 km le long de la frontière avec un pays limitrophe. Stora Enso a essayé de contourner cette disposition en achetant les terres par l'intermédiaire d'une entreprise agricole fictive, du nom d'Azenglever, qui appartient à deux de ses hauts fonctionnaires. (1)

En occupant cette propriété, les femmes de Via Campesina avaient plusieurs objectifs :

- réclamer l'expropriation de ces terres achetées illégalement par Stora Enso pour les affecter à la réforme agraire
- exiger que les projets proposant la réduction de la bande frontalière soient retirés du Sénat et de la Chambre fédérale, car cette réduction ne servirait qu'à favoriser la concentration de terres au profit des entreprises étrangères, tandis qu'elle représenterait une menace pour les écosystèmes et la souveraineté du Brésil, une plus grande détérioration environnementale et un appauvrissement plus poussé du peuple ;
- dénoncer les effets négatifs de la monoculture d'eucalyptus – épuisement des sources d'eau, élimination de la flore et la faune par les produits toxiques utilisés dans les plantations – qui finissent par porter atteinte à l'agriculture paysanne, comme en peut témoigner la population rurale de la municipalité d'Encruzilhada do Sul, où se trouve l'immense désert vert d'Aracruz Celulose. (2)

Cette action contre Stora Enso a vite reçu une réponse répressive. La Brigade militaire de Rio Grande do Sul a fait usage d'une violence extrême contre les 900 femmes et les 250 filles et garçons qui occupaient les plantations. Les victimes ont montré par la suite les restes de balles de caoutchouc et de fragments de bombes, et les traces de piétinement de chevaux sur leurs corps, parmi d'autres atrocités.

La rapidité de la réaction du gouvernement de Rio Grande pourrait s'expliquer par le fait que la campagne électorale de l'actuelle gouverneuse fut en partie financée, d'après les informations officielles du Tribunal électoral supérieur, par les entreprises de pâte Aracruz, Votorantim et... Stora Enso.

La solidarité a pourtant prévalu sur tant de violence : la population de la ville frontalière de Santana do Livramento s'est mobilisée pour fournir des aliments et des soins médicaux, les avocats ont spontanément collaboré pour éviter de plus graves excès, une poignée de parlementaires ont fait pression sur les gouvernements fédéral et étatique auxquels ils ont réclamé l'adoption de mesures contre Stora Enso et la sanction des responsables des actes de violence contre les femmes, et plusieurs personnes de divers endroits du monde ont manifesté leur indignation et déclaré leur solidarité avec la lutte des femmes.

De leur côté, les femmes ont renouvelé leur engagement, sachant que pour chaque femme victime de violence il en apparaît dix autres prêtes à résister aux projets mortels d'entreprises telles qu'Aracruz, Stora Enso (par le biais de sa filiale Derflin) et Votorantim, auxquelles il faut ajouter l'entreprise de plantation Granflor. Ces projets consistent à planter 400 000 hectares d'arbres en régime de monoculture à Rio Grande do Sul, au cours des 10 prochaines années.

Contrairement à ce qui est arrivé aux femmes paysannes, les entreprises n'ont dû supporter aucun genre de répression pour parvenir à leurs fins. Le 9 avril dernier, le Conseil étatique de l'environnement (Consema) de Rio Grande do Sul a approuvé, pour 19 voix sur 29, le nouveau Plan d'aménagement territorial sylvicole qui était à l'étude depuis près de trois ans. Le plan original fixait des limites à la plantation d'arbres exotiques tels que l'eucalyptus, le pin ou l'acacia. Courant 2006, on a cessé de délivrer des permis pour n'accorder que des autorisations temporaires. En 2007, l'industrie de la pâte a commencé à faire pression pour modifier cette situation, alléguant qu'elle lésait ses intérêts et que le gouvernement encourageait les projets mais entravait le progrès des investissements en n'autorisant pas la plantation d'arbres. Le résultat a été que les limites fixées à la surface plantée d'arbres ont été éliminées. (3) Cette décision « va compromettre entre 500 000 et un million d'hectares de terres indigènes au cours d'une

génération. D'ici là, les responsables actuels des affaires publiques seront déjà morts et ne pourront pas rendre des comptes », a dit Celso Marques, membre du Conseil supérieur de l'Association gaucha de protection de l'environnement naturel (Agapan).

Et il a ajouté : « Les moyens dont se sert le gouvernement étatique pour défendre les intérêts des grandes entreprises nationales et étrangères du secteur bois-pâte-papier représentent une collection d'irrégularités juridiques et administratives. Ces irrégularités ont inclus une véritable intervention gouvernementale dans l'organisme environnemental étatique Fepam (changements successifs du personnel de direction, imposition d'un régime de terreur, des fonctionnaires menacés et des experts persécutés pour n'avoir pas été d'accord avec les impositions politiques du gouvernement au moment de réglementer le secteur). La procédure d'approbation du Zonage environnemental de la sylviculture dans le Conseil de l'environnement de l'État a été la culmination des irrégularités et des violations des normes juridiques et éthiques ». (4)

Deux modèles sont confrontés, et chacun exclut l'autre : d'un côté, le Brésil du lucre, des transnationales, de la concentration des richesses, qui avance grâce aux plantations de l'agro-industrie, avec l'appui du pouvoir et de la violence ; de l'autre côté, le Brésil des femmes, des paysans, des indigènes, qui se défend grâce à la solidarité, la conviction et le courage. C'est à ce dernier que nous rendons hommage.

(1) Déclaration des femmes de La Vía Campesina, mars 2008, http://www.wrm.org.uy/paises/Brasil/Manifesto_Mulheres_Via_Campesina.html.

(2) Lettre des femmes de La Vía Campesina de RS, http://www.wrm.org.uy/paises/Brasil/Mulheres_Via_Campesina_Mar%E7o.html

(3) "Zoneamento para plantio de florestas é aprovado", 9 avril 2008, Zero Hora, <http://www.clicrbs.com.br/zerohora/jsp/default.jsp?uf=1&local=1§ion=Economia&newsID=a1823196.xml>.

(4) "Perda total do Estado de Direito", 13 avril 2008, RS Urgente!, <http://www.rsurgente.net/2008/04/perda-total-do-estado-de-direito.html>

[index](#)

- Colombie : grève des travailleurs des plantations de palmier de Puerto Wilches

La plupart des activités agricoles de Santander ont lieu dans la municipalité de Puerto Wilches, située dans la Zone Centrale définie par le « Plan agricole pour l'exécution du Programme de biodiesel ». D'après les documents du plan mentionné, le palmier africain occupe près de 21 000 hectares, ce qui correspond à 91,7 % de la production du département. (1)

Les plantations de palmier ont envahi cette municipalité en détruisant des zones humides et des forêts tropicales, une fois que les cultivateurs ont réussi à devenir propriétaires des terres. Le Plan agricole reconnaît que la destruction de ces écosystèmes « a contribué de façon directe à la disparition de variétés végétales et animales [et] à une diminution des ressources hydriques qui modifie la structure et la composition des sols ».

L'élargissement de la surface plantée de palmier à huile, qui a eu des répercussions si graves, n'a pourtant apporté aucun avantage à la population de la zone. En effet, les résultats du Recensement 2005 montrent que, dans la zone rurale du Nord de Santander, le taux de développement socioéconomique est bas, et cela se reflète dans l'indice des besoins élémentaires insatisfaits, qui est de 45,4 %, et qui descend à 21,9 % quand on y inclut la zone urbaine.

En décembre 2002 nous avons dénoncé, par l'intermédiaire du délégué de l'organisation des travailleurs du palmier du département de Santander, les mauvaises conditions de travail dans les plantations de palmier à huile de la région (cf. Bulletin n° 65 du WRM).

Environ cinq mille personnes travaillent dans le secteur du palmier de la région, mais seuls 610 travailleurs sont des employés directs. Les autres appartiennent à des coopératives, qui paient en moyenne un salaire mensuel de moins de 120 dollars, une somme qui est très au-dessous du minimum légal. Les travailleurs des coopératives ont des journées de travail de jusqu'à seize heures, ils doivent apporter leurs propres outils et équipement et on leur fait payer de fortes amendes s'ils récoltent des fruits verts ou trop mûrs. Des droits aussi élémentaires que la pension de retraite, l'assurance maladie ou les allocations familiales ne leur sont pas reconnus. Cette situation si dramatique est semblable à celle que les travailleurs colombiens ont subie au moment où le capitalisme a démarré dans le pays, dans les premières décennies du 20^e siècle. (2)

Le 30 janvier, 350 travailleurs de la plantation de palmiers Monterrey, à Puerto Wilches, se sont mis en grève. La mesure s'est vite étendue au reste des plantations, atteignant plus de 2 500 travailleurs des plantations des entreprises Monterrey, Bucarelia, Brisas, Agropalma et Agrícola del Norte qui réclamaient des contrats de travail individuels, une augmentation des salaires, le paiement du transport et des repas, la fourniture de vêtements et d'outils de travail et l'élimination des sanctions économiques relatives à la qualité des fruits récoltés.

Les travailleurs de l'industrie du palmier et les habitants de Puerto Wilches demandent à l'État colombien d'assumer sa responsabilité en ce qui concerne la protection et les salaires des travailleurs qui, comme ils le disent bien, « sont ceux qui génèrent des richesses pour lui ».

Pour se solidariser avec les travailleurs, les habitants de Puerto Wilches, réunis en une assemblée ouvrière et populaire, ont décidé de faire une grève civique qui a eu lieu les 14 et 15 février, suivie d'une concentration le 18 février. Ces deux actions ont été violemment réprimées par la police, d'après la Centrale unitaire des travailleurs de la Colombie. (3)

« Les organisations syndicales et sociales de la région ont signalé que l'expansion du palmier met en risque la sécurité alimentaire car, cultivé sur de grandes étendues, il appauvrit le sol et il est incompatible avec d'autres types de végétation. La population paie très cher ces cultures qui laissent très peu de richesse dans leur municipalité.

La mobilisation s'est produite parce que la qualité de vie des travailleurs est très mauvaise à cause du peu de sécurité au travail. En 2007, un travailleur est mort, apparemment à cause des produits chimiques qui sont manipulés sans la protection appropriée. Les conditions de travail sont établies par les coopératives de travail associé, qui se chargent de l'embauche et jouent le rôle d'intermédiaires entre les travailleurs et les grandes entreprises. Ce système de sous-traitance a été créé par l'État pour favoriser les employeurs, qui évitent ainsi toute responsabilité en matière de sécurité sociale et de sécurité au travail » (Espace des travailleurs et des travailleuses, <http://colombia.indymedia.org/news/2008/02/80323.php>).

La CUT accuse le gouvernement d'encourager la sous-traitance et de promouvoir la légalisation des coopératives de travail associé, des agences d'emploi temporaire et d'autres formes d'embauche qui conspirent contre les travailleurs et permettent d'ignorer leurs droits les plus élémentaires. Selon un communiqué de la CUT du 21 février, ce système d'embauche « se propage en long et en large dans notre territoire, semant la misère et contribuant à aggraver encore davantage la dure situation économique et sociale de la population ». (4)

Malgré les tentatives d'intimidation des leaders syndicaux et la répression des manifestations avec des gaz lacrymogènes qui ont même affecté des enfants et des femmes enceintes, la mobilisation de Puerto Wilches est un jalon dans la défense des droits des travailleurs du palmier à huile.

(1) Recensement général 2005, Besoins élémentaires insatisfaits, Service national des statistiques, http://www.dane.gov.co/files/censo2005/nbi_censo2005.pdf.

(2) Communiqué du service de presse du sénateur Jorge Enrique Robledo, du Polo Democrático Alternativo, publié par Carlos A. Vicente, responsable des informations pour l'Amérique latine, GRAIN, adresse électronique :

carlos@grain.org.

(3) "Huelga de trabajadores de CTA en Puerto Wilches", CUT, Huelga de trabajadores de CTA en Puerto Wilches, CUT, http://www.cut.org.co/index.php?option=com_content&task=view&id=955&Itemid=456.

(4) Communiqué de Central Unitaria de Trabajadores de Colombia (CUT, 21 février 2008, http://www.abpnoticias.com/boletin_temporal/contenido/comunicados/359.html).

[index](#)

– Équateur : les conséquences écologiques et sociales du palmier à huile

L'entreprise Palmeras del Ecuador s'est établie dans le canton Shushufindi de la province de Sucumbíos, dans l'Amazonie équatorienne, à la fin des années 70.

Ce qui était alors l'Institut de réforme agraire et de colonisation (IERAC) avait accordé à l'entreprise, sous forme de concession, une étendue de 10 000 hectares de terres considérées comme « inoccupées », ignorant délibérément qu'il s'agissait des territoires ancestraux des peuples et nationalités indigènes Siona et Secoya qui, du fait de cette occupation, ont été poussés au bord de l'extinction.

Pour établir ses plantations, l'entreprise a tout à fait défriché la forêt vierge, elle a creusé des canaux pour assécher les marais et elle a employé des herbicides pour tuer les mauvaises herbes. La forêt tropicale de la zone a été entièrement détruite. D'après les témoignages des habitants, « les seigneurs des palmiers ont pris les meilleures terres, et les paysans ont pris ce qui restait ».

Dans ces plantations travaillent autant des membres de la communauté que des hommes venus de l'extérieur. L'embauche se fait de deux manières : avec un contrat signé, et sans contrat. Dans le premier cas, les travailleurs ont une assurance santé, la sécurité sociale et toutes les garanties légales ; dans le deuxième, les travailleurs ne sont pas protégés par la législation.

Les femmes qui travaillent dans les plantations doivent accomplir les mêmes tâches que les hommes. Chaque personne, homme ou femme, a un certain nombre de parcelles sous sa responsabilité. Le travail fait est mesuré : 1) au nombre d'arbres élagués ; 2) à la quantité de régimes coupés et transportés ; 3) aux graines ramassées par terre et nettoyées ; 4) à la chapia, qui consiste à couper toute la parcelle et à laisser le sol nu.

Une femme raconte : « nous n'avons aucune protection... les femmes enceintes n'ont aucun bénéfice légal ; celles qui travaillent dans les bureaux ont ce droit, mais les femmes qui travaillent sur le terrain ne l'ont pas ».

La pulvérisation est faite autant par les hommes que par les femmes, portant sur le dos des récipients de 12 litres de capacité. Il est fréquent qu'en rentrant chez eux ils aient mal au corps, des étourdissements et des nausées, à cause des produits chimiques qu'ils ont utilisés. Une femme raconte que son fils « était en train de pulvériser et il a commencé à avoir des taches sur la peau, des bleus partout, des boutons aussi, c'était laid à voir, il ne voulait même pas se lever, alors les gens de l'entreprise l'ont emmené, lui ont mis du sérum, ils l'ont gardé toute la journée et au retour il allait un peu mieux. Après il a pris peur et il est parti à Santo Domingo ».

En plus de subir les mêmes problèmes que les hommes quand elles travaillent, les femmes ont d'autres problèmes quand elles ne travaillent pas. L'une d'elles explique cette situation : « Nous, les femmes, nous avons le souci de nous occuper de la famille, des enfants et des maris qui travaillent à l'entreprise. Quand ils rentrent malades nous devons dépenser beaucoup d'argent en médicaments pour les soigner. Les jours où ils sont malades ils ne vont pas travailler et par conséquent ils ne gagnent pas d'argent. Nous, nous devons cesser de faire nos tâches quotidiennes et donc, nous ne gagnons pas notre vie non plus. Ça devient cher ! ».

Le problème de la pollution de l'eau est particulièrement important. Bien que le village dispose de l'eau qui vient du puits par des tuyaux, pour laver le linge et pour les activités de récréation comme la baignade et les jeux des enfants les gens allaient au fleuve Raya, qui traverse la plantation. À présent on l'appelle « le fleuve sale », car il est absolument pollué. Quand les gens s'y baignent, en sortant de l'eau ils ont des démangeaisons partout. On a remarqué qu'on fait beaucoup de drainages dans la plantation, et que l'eau se déverse dans le fleuve. Aussi bien les produits pulvérisés que l'eau utilisée pour laver les pompes vont dans les marais, et de là dans le fleuve. Ceux qui l'ignorent et boivent de l'eau du marais ou du drainage ont des diarrhées et des vomissements.

Un problème particulier, qui touche autant la santé que l'économie de la population, est la « mouche des étables », un fléau dû à l'habitude de l'entreprise Palmeras del Ecuador de fertiliser le sol en mettant au pied de chaque plante les déchets des régimes, que l'on appelle tusa. Les gens affirment que la mouche se reproduit là où l'on met la tusa. Ils disent que « c'est une mouche féroce qui pique tous les animaux, les vaches, les chevaux et même les porcs ; elle pique aussi les gens, et la piqûre est très douloureuse ».

Il s'agit d'un problème grave : « Il y a tant de mouches que les têtes des animaux en sont noires. Quand ils sont piqués, les bestiaux s'enfuient dans la forêt, et nous devons aller les chercher partout pour les ramener. À cause des attaques des mouches, le bétail ne peut pas manger en paix. Pendant la journée les bêtes ne mangent pas, elles vont manger de nuit pour que les mouches ne les dérangent pas ».

Le fait de mettre la tusa autour des plantes et de provoquer ainsi la prolifération des mouches affecte gravement l'économie des paysans, parce que le bétail (une source de revenus importante pour eux) n'est pas bien nourri, il maigrit, il ne produit plus de lait et parfois il meurt. D'autre part, les animaux s'enfuient des endroits où les mouches se concentrent et s'éloignent des champs des paysans, de sorte que leurs propriétaires doivent consacrer beaucoup de temps à les récupérer, négligeant leurs autres tâches.

Ce que l'entreprise appelle « mouche des étables » et que les paysans dénomment « mouche sauvage » provoque aussi des troubles de santé. Les plus touchés sont les enfants, qui ont de la fièvre, des maux de tête et des irritations de la peau.

Or, malgré les pressions, l'entreprise continue d'utiliser la tusa comme engrais. D'autre part, l'entreprise essaie de convaincre les paysans de lui vendre leurs terres ; on peut donc supposer que l'application de la tusa est aussi un moyen de les forcer à le faire. Dans ce sens, un témoin a signalé : « ici, dans le village, les attaques de la mouche n'ont pas été très fortes parce que l'entreprise ne met pas les déchets dans les environs ». En revanche, elle les met là « où se trouvent les propriétés qui ont du bétail, et c'est là qu'elle dérange ».

Ivonne Ramos, Acción Ecológica, cbosques@accionecologica.org

[index](#)

– Malaisie : graves effets des pesticides sur la santé des travailleurs des plantations de palmier à huile

Les pesticides ont des effets négatifs sur la santé et la vie de millions de travailleurs agricoles qui les utilisent, sur leurs communautés et sur les consommateurs du monde entier ; en outre, ils endommagent gravement la diversité biologique et l'environnement. Les pesticides employés dans les plantations de palmier à huile portent atteinte à la santé humaine et à l'environnement. Les travailleurs de ces plantations y sont très exposés et ils en subissent de nombreux effets, aigus ou chroniques, sur leur santé, bien que beaucoup d'entre eux en ignorent tragiquement la cause.

Ces dernières années, Tenaganita et PAN AP ont mené de nombreuses enquêtes dans les plantations de palmier à huile de la Malaisie, lesquelles ont mis en lumière des conditions de travail épouvantables. Les travailleurs pulvérisent

des pesticides sans avoir aucune idée des risques qu'ils comportent ; ils ne sont pas équipés de vêtements protecteurs ; il arrive même que les étiquettes des bouteilles de pesticide soient retirées pour que les travailleurs ne puissent pas identifier le produit qu'ils utilisent.

Les travailleurs qui se plaignent d'empoisonnement par les pesticides sont traités avec indifférence par le personnel médical qui, souvent, leur prescrit du paracétamol pour les douleurs et des crèmes pour l'irritation de la peau. Les travailleurs des plantations de palmier à huile hésitent à déclarer l'empoisonnement par pesticides de peur de perdre leur travail ou de subir des représailles, ou parce qu'ils ne peuvent pas se permettre le temps d'arrêt ou les frais médicaux. Les effets des pesticides compromettent leur capacité de travailler, de gagner leur vie et de remplir leurs fonctions dans la communauté.

Les effets chroniques des pesticides (dont les dommages et les maladies systémiques, le cancer, les troubles des fonctions reproductives et les perturbations hormonales) menacent gravement la survie des communautés rurales. Les troubles endocriniens peuvent affecter surtout les fœtus, perturbant la formation et la croissance, provoquant des déficiences fonctionnelles et systémiques telles qu'un faible Q.I., la susceptibilité aux maladies ou des problèmes du comportement, et affectant la fertilité future. Ces effets sur les enfants mettent en grave danger l'avenir de populations entières, qui pourraient s'enliser dans une désintégration économique et sociale, une pauvreté et une souffrance encore plus poussées.

En raison de leurs caractéristiques physiologiques et des circonstances socioculturelles et économiques, les femmes sont particulièrement vulnérables, car elles sont souvent les plus pauvres parmi les pauvres. Les travailleuses pulvérisent des pesticides potentiellement toxiques pour elles (et pour leurs enfants). Elles peuvent y être exposées même sans les appliquer directement. Pourtant, ce sont elles qui reçoivent le moins de formation pour minimiser les risques. Le glufosinate d'ammonium, par exemple, est un contaminant de l'eau souterraine qui est toxique pour les humains : il est carcinogène, il affecte la reproduction, la croissance et le système nerveux, et sa toxicité peut être aiguë.

Certains pesticides employés dans les plantations de palmier à huile peuvent provoquer des maladies chroniques et la mort chez les humains. Ainsi, l'endosulfan est un insecticide chimique d'action endocrinienne qui agit surtout sur le système nerveux et qui, à des concentrations très faibles, interfère avec les mécanismes hormonaux. Le 2,4-D diméthylamine et le diuron sont des carcinogènes potentiels ; le glyphosate, le cyperméthrin, le carbofuran et le maneb sont des pesticides susceptibles de provoquer des troubles endocriniens.

Le paraquat est un pesticide très dangereux, responsable du plus grand nombre d'empoisonnements de travailleurs agricoles dans les plantations de palmier à huile malaises. Le gouvernement de la Malaisie a annoncé son interdiction, mais la mesure n'a pas été appliquée en raison des pressions de l'industrie. Les symptômes d'empoisonnement par ce produit sont l'hémorragie nasale, les yeux larmoyants, la dermatite de contact, l'irritation de la peau, la décoloration et la chute des ongles et les ulcères abdominaux. Les atteintes pulmonaires peuvent ne se manifester que plusieurs jours après l'absorption. Il n'existe pas d'antidote contre le paraquat. Il peut être mortel et, dans ce cas, la mort survient par défaillance respiratoire. En 1994, le gouvernement du Danemark a interdit ou limité sévèrement l'emploi de 7 pesticides – dont le paraquat – considérés comme dangereux pour la santé, l'environnement ou les deux. Dans le cas du paraquat, cette décision, adoptée en 1995, était fondée sur sa persistance et sa toxicité pour des organismes non ciblés.

Pourtant, comme le bureau régional du Pesticide Action Network pour l'Asie et le Pacifique (PAN AP) l'a bien signalé, « en Malaisie, les profits des industries passent avant la santé des gens ».

Sarojeni V. Rengam, PAN Asie et Pacifique, adresse électronique : sarojeni.rengam@panap.net et panap@panap.net, www.panap.net.

LE COMMERCE DU CARBONE

- La démocratie décompensée

Le commerce du carbone et la compensation d'émissions détournent l'attention des grands changements systémiques et des actions politiques collectives qu'il faudrait entreprendre pour parvenir graduellement à une économie à faible intensité de carbone. La promotion d'approches plus efficaces du changement climatique implique de laisser de côté le réductionnisme borné du dogme du libre échange, la fausse économie des solutions de fortune, l'intérêt à court terme des grandes entreprises.

Tout le système du commerce du carbone et de la compensation part du principe qu'une tonne de carbone ici est exactement la même chose qu'une tonne de carbone là-bas. C'est-à-dire que, s'il est moins cher de réduire les émissions en Inde qu'au Royaume-Uni, on peut obtenir le même bénéfice pour le climat, et de manière plus rentable, en réduisant les émissions en Inde.

La simplicité séduisante de cette notion implique de balayer toute une série de considérations importantes : l'existence de variables aussi complexes que les droits fonciers, les inégalités Nord-Sud, les luttes locales, le pouvoir des entreprises et l'histoire du colonialisme, est niée pour ne tenir compte que du rapport coût-bénéfice.

Ainsi, quand la fondation néerlandaise FACE plante des arbres en Ouganda, dans le parc national Kibale, pour compenser les voyages aériens des consommateurs, elle ignore le fait que ces terres ont été la scène d'expulsions violentes et qu'elles sont encore fortement revendiquées par les gens qui les habitaient autrefois. Lorsque les entreprises achètent des crédits de carbone dans le cadre du plan de commerce d'émissions de l'UE, la seule chose qui compte est que ces réductions supposées des émissions sont bon marché. Pourtant, toute compensation d'émissions dans les pays du Sud pour justifier les émissions dans les pays du Nord ignore complètement le problème de l'extrême disparité de la consommation de carbone par personne, et revient à traiter la réduction d'émissions dans le Sud comme une nouvelle matière première coloniale à extraire et à commercialiser.

Or, même en appliquant la logique commerciale obsédée par le coût, le commerce du carbone et la compensation d'émissions sont contraires à la raison. Le but du système est de fournir aux entreprises du Nord la possibilité de remettre à plus tard la transition coûteuse vers des technologies à faible intensité de carbone. Et, à court terme, le système est rentable, puisqu'il est plus facile et meilleur marché d'acheter des crédits de carbone que de s'embarquer dans la mise en place complexe des changements nécessaires. Pourtant, les analyses ont montré à satiété que, plus on tardera, plus il sera difficile et cher de faire ces changements, à mesure que la société sera de plus en plus empêtrée dans la dépendance des combustibles fossiles et qu'il lui sera de plus en plus coûteux de s'adapter aux effets exacerbés du changement climatique.

Il y a déjà eu des exemples documentés de l'utilisation que certains pays peuvent faire du système des compensations pour contourner la responsabilité d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. On sait que des entreprises aussi peu respectueuses de l'environnement que Land Rover, BP et BA se servent des compensations pour glaner une légitimité écologique imméritée. Ce qui est plus inquiétant encore est la nouvelle manière dont le secteur des affaires commence à appliquer la notion de compensation en sa faveur.

En effet, l'influence corrosive de ce système absurde a fait qu'il ne soit plus limité au domaine du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre. Coca-Cola a été la cible de campagnes soutenues d'organisations pour la justice sociale du monde entier, mais c'est en Inde que les méthodes de l'entreprise ont reçu une attention particulière. En 2003, le Centre pour la science et l'environnement de Delhi avait publié un rapport,

fondé sur des tests en laboratoire, qui montrait que les taux de pesticides et d'insecticides de plusieurs boissons vendues par Coca-Cola en Inde étaient de onze à soixante-dix fois plus élevés que le maximum fixé par l'Union européenne pour l'eau potable. Le Centre de documentation sur l'Inde, situé aux États-Unis, a fait de nombreuses déclarations contre l'entreprise, l'accusant de provoquer une grave pénurie d'eau pour les communautés du pays et affirmant que ses usines d'embouteillage polluent le sol et la nappe phréatique des environs. En mars 2004, les autorités de Kerala, un État du Sud de l'Inde, ont fermé une de ces usines, par suite des plaintes des communautés et des activistes de la zone qui affirmaient qu'elle avait pollué et drainé les réserves d'eau locales.

En août 2007, pendant qu'il sirotait un Diet Coke devant le logo du panda caractéristique du Fonds mondial pour la nature (WWF), Neville Isdell, PDG de Coca-Cola, a annoncé le lancement d'un partenariat de 20 millions USD avec le WWF, destiné à « remplacer chaque goutte d'eau que nous utilisons dans nos boissons et notre production ». Le troisième élément du paquet, qui incluait la diminution et le recyclage de l'eau utilisée, était le réapprovisionnement. Ce réapprovisionnement n'aurait pas lieu aux endroits où l'eau avait été prise mais à d'autres endroits du monde, par le biais d'une série de projets, c'est-à-dire par un système de compensation.

Ces 20 millions de dollars (qui représentent moins de 1 % du budget colossal de 2,4 milliards USD affecté chaque année à la publicité de Coca-Cola) sont destinés à contrebalancer l'énorme publicité négative que l'entreprise a reçue par suite de la pollution et l'épuisement des ressources hydriques causés par l'entreprise dans des pays comme l'Inde. L'entreprise a fait une forte campagne pour se débarrasser de toute responsabilité dans les effets dévastateurs que la population a dû subir ; ainsi, le système de compensation d'eau lui permet d'avoir le beau rôle à certains endroits du monde sans même avoir à reconnaître les dégâts qu'elle a causés ailleurs.

Ce système a des possibilités qui vont au-delà des prétentions pseudo-écologistes d'une entreprise déterminée. Certains commentateurs, tels que John Regan, fournisseur de crédits carbone de la Chicago Climate Exchange, voit le plan de compensation d'eau de Coca-Cola comme « un signe encourageant du besoin naissant d'un plan d'échange de crédits d'eau ». L'idée est que, si une entreprise ne contrôlait pas suffisamment sa pollution de l'eau, elle achèterait des crédits à une autre entreprise qui aurait dépassé ses obligations dans ce domaine.

Comme le commerce du carbone, ce système permettrait de s'adonner à loisir à des calculs obscurs et à un débordement d'activités commerciales permettant de dissimuler qu'on ne fait rien en réalité pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la dégradation environnementale et de l'injustice sociale.

Bien d'autres projets ont été proposés ou sont en cours de développement pour tirer profit des problèmes environnementaux, comme le commerce de l'enfouissement des déchets, celui des espèces en danger ou celui des zones humides. L'ironie de la chose est que ces problèmes des écosystèmes et des ressources naturelles ont été créés par la pression et la pollution industrielle grandissante découlant de l'expansion perpétuelle de l'économie de marché. À présent, ces mêmes forces du marché sont présentées comme une panacée, le remède à tous nos maux écologiques. Or, un tel programme n'a pas grand-chose à voir avec l'intérêt général : il concerne plutôt l'intérêt des entreprises, qui pourront obtenir des bénéfices grâce aux transactions de ces nouveaux marchés.

Ce que l'on présente comme une solution bon marché pour que l'industrie respecte les normes environnementales transforme en fait un problème politique et social en une question commerciale, au détriment de la démocratie.

Pour s'attaquer comme il faut au problème du changement climatique, il faut mettre en place et appliquer une méthode d'analyse systémique qui aille au-delà de l'obsession des coûts et même du dioxyde de carbone, et qui favorise la synergie avec d'autres problèmes importants, dans les domaines du commerce, des finances, des droits de l'homme, de la diversité biologique, de la justice environnementale et de la démocratie.

Kevin Smith, Carbon Trade Watch / Transnational Institute, adresse électronique : kevin@carbontradewatch.org. Article envoyé par l'auteur et publié précédemment dans le numéro de mars/avril 2008 du Resurgence Magazine.

Bulletin mensuel du Mouvement mondial pour les forêts
Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en
portugais et en anglais
Éditeur: Ricardo Carrère

Secrétariat International
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay
Mel: wrm@wrm.org.uy
Site internet: <http://www.wrm.org.uy>

